

K PREMIERES NOUVELLES DE LA **RUTENAU**

JUIN 91
N° 51



La cour de Lucerne, avant-hier...

Jusqu'au début du siècle, prolongation naturelle du glacis, la rue de Lucerne prend la place des fortifications, dont la limite s'appelait "la Salpêtrière".

Au 19^e siècle, le jardin s'inscrit dans une cour pavée. Il s'encloît, se civilise, s'équipe d'une gloriolite, d'une fontaine et d'un aménagement d'agrément et potager. Autour de lui, s'organise une vie sociale représentative de toutes les classes. L'arrière, côté Salpêtrière, abrite la maison de maître (actuellement le 19). Elle est adossée au glacis, donc à l'abri des nuisances de la rue du jeu de Paume. Il s'agissait des dernières maisons avant la campagne. Aucune construction en face n'arrêtait le regard vers l'actuelle place de la Bourse. Autour, ce qui en dépendait : les habitations des "petites gens", les écuries, les palefreniers (actuellement, le 15 et 17). L'actuel 21 rue de Lucerne, quant à lui, se trouve rattaché à la sphère de la rue des Zouaves. Celle-ci, autrefois rue des Souabes, ou "Schwoowegass", commençant en impasse sur la Salpêtrière, se poursuivait en angle jusqu'à l'Hôpital Militaire. A l'avant, sur la rue du Jeu de Paume, un groupe d'immeubles typiques de la Krutenau. Cet endroit aurait abrité, il y a fort longtemps, un couvent de nonnes (au 6 rue du Jeu de Paume).

A côté, le 19^e siècle y installe et ses petites industries. Connu(e) encore récemment sous le nom de "Schnecke Hof", usine de conditionnement d'escargots, et avant, petite usine de chaussures.

Enfin, vers les années 1930, l'urbanisation du quartier Suisse provoque une réorganisation de cet ensemble immobilier. En effet, la rue de Lucerne n'a pas de mal à se charger de la circulation au détriment de la rue du Jeu de Paume, devenue étroite, et tant soit peu "mal famée". Nous assistons alors à un basculement des centres d'intérêt.

Le 6 rue du jeu de Paume, se retrouve lié à la Krutenau profonde, en position arrière. Ses voisins seront la rue du Brochet, le Renard-Préchant, les ruelles sombres, les habitants modestes.

Le 15, 17 et 19, rue de Lucerne, se trouvent adossés à la Krutenau, lui tournant le dos, mais orientés vers le quartier Suisse, récent, résidentiel et plus aisé.

Le 21, n'étant pas en contact de la "Cour", reste rattaché à l'ambiance des habitations de l'ancienne rue des Souabes, actuellement rue des Zouaves et rue du Jeu de Paume. Ses habitants, ainsi que ceux du 8, rue du Jeu de Paume, sont extrêmement modestes.

Un important axe de circulation interne permettait aux habitants de rejoindre la rue du jeu de Paume à la rue de Lucerne par un passage situé au 6 rue du Jeu de Paume, entre le jardin et le 19 de la rue de Lucerne.

... plus récemment...

Evoquer un morceau de la Krutenau, c'est décrire un bout de quartier, riche de toutes les saveurs, de toutes les beautés, de toutes les émotions, qui de générations en générations font vibrer une partie de la rue de Lucerne et de la rue du Jeu de Paume.

Essayons, en quelques lignes, de retrouver le tissu, l'âme d'un ensemble d'habitations, où plus de 40 familles, depuis 4 ou 5 générations, donnent à l'ensemble de la Krutenau cette raison populaire d'exister. La "Cour" est le facteur de cohésion sociale, autour duquel s'organise la vie quotidienne : le premier logement après un mariage, l'espace de jeu, l'agora. Avant que des garages ne viennent remplacer ce merveilleux jardin, les événements sociaux y trouvaient leur environnement fondamental : quel cadre idéal pour les mariages, les fêtes de famille, les conscrits ! Et, plus près du quotidien : les palabres des soirs d'été, toutes chaises dehors, la surveillance des enfants par les plus âgés, les petits trocs !

Citons à ce propos quelques anecdotes, du début du siècle à nos jours :

- Alors qu'à quelques maisons de là, dans un atelier de la rue de Lucerne se construisaient les premiers avions (dans l'actuel garage Sifferlé), un amateur de la cour en bricolait les premières maquettes...

- A côté, le propriétaire de l'étalon vainqueur au dernier concours pose fièrement devant l'écurie aux côtés de sa monture... (actuellement, les propriétaires d'automobiles s'échangent trucs et systèmes en les bichonnant des heures entières !).

- Dans une ancienne écurie, on bricole des motos à side-car récupérées auprès des alliés après la Première Guerre Mondiale... (ou de nos jours, les mobylettes en panne dans un garage !).

- La gloriolite disparue pourrait nous sussurer la vie sentimentale du quartier...

- La haute cheminée de section carrée nous rappelle qu'une vie industrielle faisait il y a peu de temps encore, vivre quelques familles de ce petit monde. A l'heure actuelle une tradition artisanale se perpétue avec un atelier de confection, un artisan peintre, un encadreur...

Si de nos jours la coexistence entre anciens habitants de la Krutenau et nouveaux venus est moins facile en raison de la plus grande mobilité des familles, la cour continue d'apporter ce facteur de cohésion plus importante encore que par le passé. Pensons aux blocs, tours, et autres H.L.M., où nulle cour ne vient rapprocher les gens.

Actuellement, les nouveaux arrivants, malgré leurs conditions sociales parfois élevées, privilégient la qualité des rapports humains générés par la Cour, à des environnements résidentiels ô combien plus anonymes.

Et quand le besoin s'en fait sentir, c'est cette force qui trouve son aboutissement dans le besoin de préserver cette richesse à tout prix !!!



CARDEK : UNE NOUVELLE ETAPE

Le 27 mars dernier, à l'issue de l'inauguration de la Maison des Associations, le CARDEK organisait une Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle participaient près d'une centaine d'habitants de la Krutenau ainsi que Madame GILLIG, Messieurs SCHMITT et KLOTZ, Adjoints au Maire, le Conseiller Général, des représentants de la CAF, des HLM, de l'Agence d'Urbanisme,...

Deux débats ont marqué cette Assemblée Générale : le premier, sérieux, sur le centre social ; le second, plus animé, sur la situation et les problèmes actuels à la Krutenau (nous reviendrons en détail sur la seconde partie du débat ainsi que sur la synthèse du questionnaire "MIEUX VIVRE A LA KRUTENAU" dans la prochaine édition des P.N.K.)

En ce qui concerne le centre social : Dans la vie de chaque association, il est des moments où il faut choisir : ou stagner ou évoluer, s'adapter, surtout quand, comme le CARDEK, on a presque 20 ans.

Après 18 mois de réflexion interne qui a été l'occasion d'interpeller l'ensemble des adhérents, après des discussions riches suscitant des interrogations sur l'avenir, il a été choisi de solliciter un agrément en tant que centre social.

L'Assemblée Générale a confirmé ce choix en considérant essentiellement le centre social comme le support des actions et activités menées à ce jour (logement, aménagement, socio-éducatif) et en maintenant le cap de l'indépendance ainsi que le devoir d'interpellation par rapport aux partenaires publics.

Pour le CARDEK, l'agrément Centre Social, à travers des moyens complémentaires permettra :

- le renforcement et une meilleure qualité dans les activités actuelles, en renforçant, par exemple, l'équipe des permanents qui, vu la quantité de travail, a souvent du mal à répondre à toutes les sollicitations,
- un développement important des activités en direction des enfants et de la petite enfance,
- une place accrue pour les jeunes,
- une meilleure réponse aux demandes des habitants des quartiers Bourse et Hôpital.

Et ce, autour de deux préoccupations : donner une place importante aux habitants par rapport à l'évolution de leur quartier tout en portant une attention particulière aux populations modestes et défavorisées.

En devenant centre social, le CARDEK ne renie rien de ce qui a fait son histoire, sa spécificité, ses acquis et sa place dans la vie de la Krutenau depuis près de 20 ans, cette nouvelle étape lui permettra d'abord de mieux remplir ses fonctions avec les habitants du quartier dans un avenir où leur place est plus importante que jamais.

Alain JUND

AGREMENT

L'agrément "Centre Social" est donné par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales à partir de 4 critères :

- être un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- être un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle,
- être un lieu d'animation de la vie sociale,
- être un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.



Le 27 mars dernier, Catherine TRAUTMANN inaugurait la Maison des Associations située Place des Orphelins. Après des années de fonctionnement dans des locaux précaires et étroits, le CARDEK pourra mener une partie de ses activités dans des conditions bien plus satisfaisantes.

Depuis le départ de son dernier utilisateur (entrepôt de magasins But) en 1977, ce qui est devenu aujourd'hui la Maison des Associations a fait l'objet de toutes les convoitises. Son emplacement proche du centre ville, son potentiel architectural et sa surface y ont vu converger plusieurs projets : un silo à voitures, un musée de l'idée européenne, une maison pour sans abris, des ateliers pour artisans d'art, le CLAPEST y proposant une Maison des Cultures.

Construit en 1850, l'immeuble a abrité tour à tour des locaux de la Manufacture des Tabacs, le dépôt de papier des Dernières Nouvelles d'Alsace et un magasin de meubles. Une session du Conseil Municipal de Strasbourg décida d'y établir la Maison des Associations.

Dès 1982, et compte tenu de la taille de l'immeuble, le CARDEK, outre les associations, souhaitait que des artisans, face aux difficultés qu'ils éprouvaient à trouver des locaux dans le quartier, puissent s'y installer, tant il est vrai que la restauration immobilière ne laissait qu'une portion congrue aux artisans de proximité (menuisiers, installateurs sanitaires,...). Cette proposition ne fut malheureusement pas suivie de faits.

L'installation du CARDEK au 1a, place des Orphelins représente donc aussi la concrétisation d'une demande vieille de 10 ans qui n'a rien à voir avec une promotion. Car si l'emménagement de l'association des habitants de la Krutenau dans la Maison des Associations à

la Krutenau allait presque de soi (ne serait-ce qu'à cause des actions passées qui ont permis à la place des Orphelins de continuer à vivre), c'est surtout un élément (sinon un événement) de qualité de travail qui devenait à tout prix nécessaire, au vu des conditions de travail dans les locaux occupés jusqu'alors, qui a été enfin accordé.

Les 260 m² que le CARDEK gèrera au rez-de-chaussée de la Maison des Associations auront les fonctions suivantes :

- lieu d'activités pour les enfants (Bibliothèque, Centre de Loisirs Sans Hébergement, Halle-Garderie durant les animations destinées aux adultes),
- salle d'activités et d'animation (cours de couture, expositions, réunions, etc...),
- point d'accueil et d'information (permanence juridique gratuite et permanence logement).

Les locaux du CARDEK seront donc, non seulement, un équipement dans le quartier mais également un équipement ouvert à l'intention de tous les habitants de la Krutenau.

Dernière précision (importante) : Le 13 rue du Général Zimmer ne sera pas, pour autant, abandonné, puisque les bureaux ainsi que l'accueil jeunes du CARDEK y trouveront leur place à compter de juin 1991.

Alain JUND

DURE LOI DU MARCHÉ

Les quelques 70 locataires des immeubles 13, 15 et 15a, b, c, rue Fritz sont plus qu'inquiets pour leur avenir. Personnes âgées, familles nombreuses françaises et étrangères, jeunes, certains habitent cet immeuble depuis une dizaine d'années, d'autres depuis, 50 à 60 ans. Les trente logements avaient été réhabilités entre 1979 et 1981 dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. En bénéficiant de subventions importantes de la part de l'Etat, le propriétaire s'était, à l'époque, engagé par voie de convention à garder les logements dans le secteur locatif et à appliquer des loyers raisonnables. Cette convention va prochainement prendre fin. Est-ce que désormais tout sera permis ?

Au fil des années, il s'est établi une convivialité entre les locataires notamment grâce à la cour intérieure - terrain de jeux pour les enfants, occasion de bains de soleil et aire de repos pour les parents et les personnes âgées -.

Aujourd'hui, l'immeuble a changé de

main. S'il est vrai que les relations avec l'ancien propriétaire (Habitations Populaires) n'étaient pas toujours des plus simples (une association de locataires avait vu le jour), les nouvelles perspectives avec IMMOVAL (le propriétaire qui vient de racheter le groupe d'immeubles) semblent des plus sombres. Un changement total (avoué ou non) de la population est à craindre à court ou moyen terme. Une nouvelle page de cet endroit du quartier est-elle en train d'être tournée ?

En effet, la Ville de Strasbourg, malgré l'instauration d'une Zone d'Aménagement Différée, n'a pas usé de son droit de préemption, c'est-à-dire de son droit à garder cet immeuble dans sa fonction actuelle : un parc social de fait.

Motif invoqué : "Laisser jouer la loi du marché". Or, quand on connaît les règles et les effets de la loi du marché dans le domaine de l'habitat et de l'immobilier (libéralisme, laisser-faire) on peut craindre le pire pour cet immeuble, pour la Krutenau, pour la ville. D'un côté un Ministre : Michel DELEBARRE

(depuis quelques jours c'est Paul QUILES qui l'a remplacé) essaie à travers une loi d'orientation foncière d'aller à l'encontre de la seule loi du marché et de ses effets inégalitaires de l'autre, la collectivité locale "intervient" ou plutôt ne fait rien au nom de cette sacro-sainte loi.

Cette décision municipale, incompréhensible et peu admissible, constitue une erreur sur 3 points :

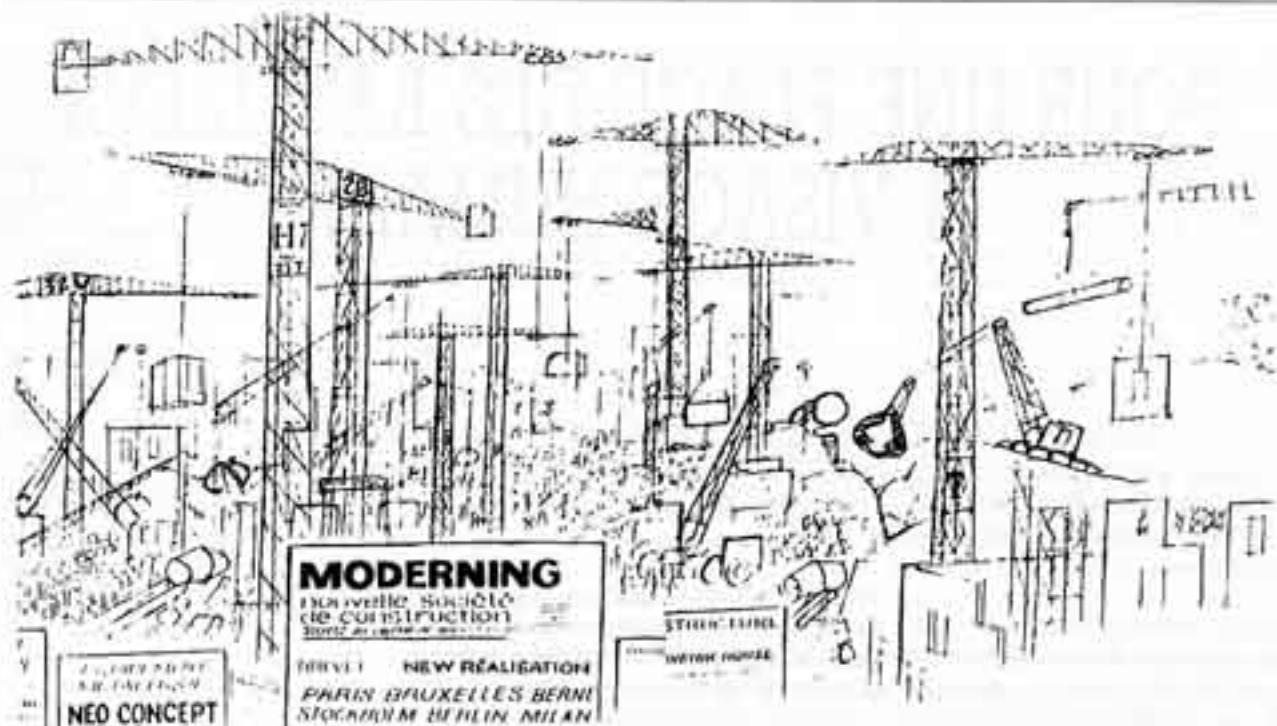
- elle risque de contribuer, à terme, à l'éviction des locataires ; le nouveau propriétaire n'ayant, à priori, aucune raison d'avoir des velléités sociales,
- elle accroît, à terme, le déséquilibre sociologique de la Krutenau où les populations défavorisées se trouvent de plus en plus exclues,
- globalement, elle favorise la destruction du tissu urbain à l'intérieur duquel les quartiers périphériques verront, progressivement augmenter les difficultés sociales. Un développement urbain conséquent pour les quartiers de la périphérie n'a de sens et de chance de réussir qu'à travers une intervention volontaire sur les quartiers du centre.

La loi du marché paraît incompatible avec une réelle cohésion sociale à l'échelle d'une ville.

Domage pour son avenir ; dommage pour les habitants de la rue Fritz qui en font les frais. Ils ne sont pas les premiers, ni les derniers probablement !

Alain JUND
ancien locataire,
15c, rue Fritz





square Allende, nous avons demandé la remise en cause du projet de construction de l'Education Nationale.

- Rue des Orphelins,

suppression d'un élargissement prévu afin de préserver le maintien du rempart et du portail Rathsamhausen.

- Rue Fritz Klener,

suppression de l'élargissement qui amputerait le trottoir déjà étroit, création d'un pan coupé à la sortie de la rue (côté rue de l'Académie) afin de favoriser la visibilité des automobilistes.

- Rue de la Krutenau,

annulation de l'élargissement qui entraînerait notamment la démolition des immeubles 56 et 58, rue de Zurich.

HAUTEUR DU BÂTI ET EMPRISE AU SOL :

Les hauteurs prévues pour d'éventuelles constructions sont de 15 m.

Pour des raisons de cohérence avec le bâti existant, le CARDEK a souhaité que cette hauteur soit ramenée à 12 m.

De même, l'emprise au sol (surface occupée par la construction par rapport à la surface totale du terrain) qui atteint 65% a été jugée trop importante.

Elle empêcherait toute possibilité, dans l'hypothèse de constructions nouvelles, de création de places de stationnement ou de jardins.

Il a été demandé que, de manière générale, l'emprise au sol soit fixée, pour le quartier de la Krutenau à 50%.

BRUIT :

Afin de pallier aux nuisances sonores provoquées par les établissements à vocation nocturne, particulièrement dans les quartiers où la topographie des lieux est inadaptée, le CARDEK a préconisé la stricte limitation, sinon l'interdiction d'implantation de débits de boissons dans les rues dont la largeur n'excède pas 7 m.

STATIONNEMENT ET ESPACES LIBRES :

Le CARDEK a tenu à souligner, dans ce domaine, certaines incohérences flagrantes :

- le POS régleme, comme suit le nombre de places de stationnement : 2 pour les restaurants dotés de 10 sièges et pour les logements de plus de 4 pièces (ces logements abriteraient-ils 10 personnes),

il précise que les emplacements nécessaires peuvent être autorisés dans un rayon de 500 m.

Or, on sait que, contrairement à la construction neuve, la restauration immobilière n'impose pas la création d'aires de stationnement et que le centre ville offre peu d'opportunité en matière de terrains libres.

Aussi, dès lors, est-il crédible de prévoir une réglementation qui ne pourra jamais être appliquée.

Par ailleurs, une construction nouvelle d'une emprise au sol de 75% (donc importante) n'exige ni l'aménagement d'espaces verts, ni la mise en place d'aires de stationnement alors qu'un immeuble d'emprise au sol de 40% doit comprendre 30% d'espaces libres et de plantations, dont la moitié peut être constituée de parkings.

Le document déposé auprès du Commissaire enquêteur et consignant toutes ces observations peut être consulté dans nos bureaux 12, rue de l'Abreuvoir où des questions peuvent également être posées au permanent en charge du dossier.



LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA KRUTENAU

Le POS de Strasbourg a été rendu public le 28 janvier 1991 et soumis à enquête publique jusqu'au 20 avril 1991.

Le CARDEK a saisi cette opportunité pour consigner ses observations, en ce qui concerne le quartier de la Krutenau, au registre de l'enquête.

Mais, peut-être est-il intéressant de faire un bref rappel en ce qui concerne la procédure et la finalité d'un POS.

Le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) **c'est le document d'urbanisme qui organise l'utilisation du sol dans une commune.**

Il comporte un zonage donnant la vocation des sols :

- zones d'habitation,
- zones industrielles,
- zones de terrains réservés pour des équipements publics, y compris l'élargissement des voies,
- zones agricoles, zones de protection de la nature, où la construction est interdite.

Par ailleurs, il définit une réglementation propre à chaque zone précisant entre autres :

- les accès adaptés et les équipements obligatoires,
- les règles de construction (hauteur maximum, surfaces des parcelles, emprises au sol, etc...),
- le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) définissant la surface de plancher des constructions (le COS est le rapport entre le total des surfaces des différents niveaux du bâtiment et la surface des terrains),
- des prescriptions concernant l'aspect des bâtiments, les aires de stationnement, l'emplacement d'espaces libres et de plantations...

Le POS est arrêté par délibération du Conseil Municipal, **puis rendu public** et soumis à enquête.

C'est à ce stade que les habitants peuvent alors présenter leurs remarques.

Après examen de celles-ci et prise

éventuelle en considération, le POS est ensuite **approuvé** par le Conseil Municipal.

Le POS de Strasbourg a connu une histoire mouvementée.

Un premier document avait été élaboré.

Publié en septembre 1986, approuvé en juin 1987, il a été annulé, à la suite d'un recours, le 12 avril 1988.

C'est sur le deuxième projet, actuellement en cours, que le CARDEK a jugé utile de s'exprimer.

Les observations et propositions ont porté sur plusieurs thèmes :

ESPACES A RESERVER :

Le CARDEK a demandé la mise en emplacements réservés de certains terrains pour que l'on y effectue ultérieurement les aménagements suivants :

- Place des Bateliers,

aux lieu et place du parking actuellement projetés, susceptible de générer des nuisances, en particulier l'accentuation de la circulation dans un quartier déjà très sinistré à cet égard :

- fermeture de la rue de Zurich par un ensemble d'immeubles à caractère social,

- création d'un espace vert en surface,
- création d'un parking souterrain limité à 200 ou 300 places, destiné à répondre aux besoins des personnes habitant ou travaillant dans le quartier.

- Terrains situés au 10 et 5 rue du Renard Préchant,

- au n° 10 :

- création d'un petit parc de stationnement (3 ou 4 voitures),
- création d'un parc à vélos, inexistant à la Krutenau.

- au n° 5 :

- à côté du restaurant, intégration d'une petite aire de verdure comportant bancs et arbres.

- Terrain situé entre la ruelle des Ramoneurs et la ruelle de l'Etoile

- Pour valoriser le passage, pour piétons ou cyclistes, entre la rue Ernest Munch et la rue de Zurich, aménagement avec bacs de verdure et bancs, de l'espace (actuellement utilisé par l'hôtel en guise de parking).

REACTUALISATION ET CORRECTIONS:

Certains projets portés au POS étaient obsolètes parce que déjà réalisés.

Cette situation a été signalée.

Par ailleurs, un certain nombre de modifications ont été préconisées :

- Square Salvatore Allende (îlot de l'Abreuvoir),

- un projet de l'Éducation Nationale pourrait, en fermant le quare du côté Place du Foin, compromettre la physiologie actuelle du lieu qui est un des rares espaces de détente de la Krutenau. Afin de préserver l'intégrité du



A LA KRUTENAU, l'approche de l'été...



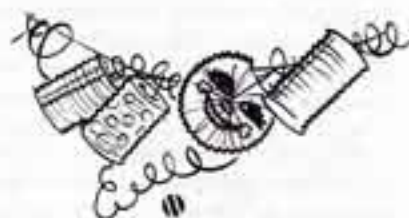
est traditionnellement réservé à la fête.

Cette année, pour ne pas faillir à la coutume,
toute une série d'animations seront proposées.

Il y en aura pour tous les goûts, pour tous les âges et
pour toutes les causes.

Au vu du calendrier indiqué ci-dessous,
il ne vous sera donc pas pardonné d'être en proie à l'ennui,
à compter du 1^{er} juin.

CALENDRIER DES FETES :



SAMEDI 8 JUIN 1991

☐ Fête de la Krutenau, organisée par le CARDEK, à partir de 15h, place Sainte-Madeleine.

Au programme : château gonflable, piscine à boules pour les enfants ; sauts acrobatiques ; spectacle RAP ; buvette et stands culinaires, glaces ; grand bal populaire à partir de 19h, etc...

Avec également la participation du Lycée Jean Geiler de Kayzersberg qui présentera les activités de l'établissement (vidéo, clips,...).

☐ Exposition photos et représentation théâtrale de la pièce "A CLOCHE PIED", musique, concert de 4 violoncelles, buvettes et stands dans la cour de Lucerne. Cette animation organisée par l'association de locataires est aussi une action de sensibilisation afin que l'ensemble immobilier de la rue du Jeu de Paume/rue de Lucerne soit sauvegardé. De 18h à 22h.

☐ Braderie et Grand Déballage à l'intention des commerçants et des particuliers organisé par l'Association des Commerçants et Artisans de la Krutenau, rue de Zurich, rue de la Krutenau, rue de l'Abreuvoir, rue des Poules, rue Sainte-Catherine. Des stands Buffet/Restauration seront naturellement au rendez-vous (tartes flambées, saucisses, boissons, etc...). De 6h à 19h.

SAMEDI 15 JUIN 1991

☐ Journée "Portes Ouvertes" à la SEITA, rue de la Krutenau. Afin aussi de mieux se faire connaître du quartier, la Manufacture de Cigares propose : visites guidées, découverte des ateliers, vidéos et explications. Une occasion unique de se faire présenter une structure présente à la Krutenau depuis plus d'un siècle. De 13h30 à 17h.

☐ Fête de fin d'année à l'Ecole Maternelle de l'Académie

☐ Une représentation théâtrale de la "Cité sans sommeil" de Jean TARDIEU, par l'atelier-théâtre du Collège Fustel de Coulanges, aura lieu au T.J.P. à 20h.

VENDREDI 21 JUIN 1991

Dans toute la Krutenau, Fête de la Musique.

SAMEDI 22 JUIN 1991

Fête annuelle de l'Ecole Elementaire Sainte-Madeleine.

Catherine GROSS

Les méfaits d'une certaine promotion immobilière, on commence à très bien connaître à la Krutenau plus qu'ailleurs. Sous les effets conjugués de la sortie du conventionnement OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) et de l'augmentation intempestive du prix des loyers pratiqués dans le centre, on assiste actuellement à un regain de spéculation et celle-ci comporte malheureusement 3 maîtres-mots : intimidation, indemnisation, expulsion. Deux exemples "symptomatiques" : le 10, rue de l'Abreuvoir et le 12, rue des Orphelins.

Dans le premier cas, les locataires apprennent, en fin d'année dernière que l'immeuble a changé de mains, et par la même occasion, qu'il va être démolé (la maison étant, il est vrai, en très mauvais état). La Ville a choisi de ne pas user de son droit de préemption. L'épicier du rez-de-chaussée, étrangement silencieux, ferme ses portes en mars, apparemment, le CARDEK ne doit surtout pas être au courant des transactions qui ont été négociées. Pendant ce temps, la Société ARICAL fait signer aux locataires (au nombre de 3) un protocole d'accord par lequel elle s'engage à se charger du relogement, ce, avant le 1^{er} mai 1991. Le dossier atterrit sur les bureaux du Service Social qui est, en fait, chargé de trouver des appartements de rechange, au plus vite, alors que cette responsabilité incombe (selon les textes réglementant le permis de démolir) entièrement au propriétaire. C'est

donc à la collectivité locale que l'on dit "il faut que vous relogiez les locataires", ce qui est bien inutile, étant donné que l'Office HLM qui a été sollicité, en la circonstance, n'arrive plus à faire face aux nombreuses demandes de logements à Strasbourg, en général.

Au 10, rue de l'Abreuvoir, la situation est en train de pourrir. Le paiement du loyer n'est plus accepté et les locataires sont considérés comme squatters (c'est commode), squatters qu'il faudra bien reloger, avant d'envisager la reconstruction de la résidence "Saint Germain".

En ce qui concerne le 12, rue des Orphelins, le scénario a été plus classique mais tout aussi néfaste pour les locataires (une dizaine de ménages presque tous assujettis à la Loi de 1948). Après quelques propositions de préemptions (naturellement, hors de prix), après des vexations diverses et variées pour accélérer le départ, la maison a pu être quasiment vidée. Seulement 2-3 familles ont résisté à l'appel des sirènes et ont essayé de défendre leurs droits, en dépit de la malveillance du propriétaire (vitres cassées dans les logements vides, durant l'hiver ; infiltration d'eau et de poussière durant les travaux de ravalement de façade).

La promotion immobilière tire tout son profit du système de l'indemnisation généralisée (la plupart du temps 4000/5000 francs, tout juste de quoi payer le déménagement), non seulement, elle permet d'annihiler toute velléité de défense (exit : les associations de

locataires, le rapport de force qui rendrait possible une reconnaissance des droits) mais elle permet surtout de rentabiliser vite avec le moins de frais possibles. Au 12 rue des Orphelins, certains locataires sont partis avec 5000 francs en poche. Aujourd'hui, les appartements se vendent à 13.000 Frs le m². D'ailleurs, la rue des Orphelins a tout intérêt à se mêler, le panneau affiché, en grand, au numéro 12, est lourd de menaces et il reste à espérer que certains propriétaires ne se laisseront pas tenter par les propositions de "racheter comptant".

Les "affaires" du 10 rue de l'Abreuvoir et du 12 rue des Orphelins en disent long sur la situation de l'immobilier à Strasbourg. Faute d'une véritable politique de tarification des loyers, faute d'une volonté d'équilibre entre logements privés et logements sociaux dans le centre ou le proche-centre, faute d'une information réelle aux locataires sur leurs droits et leurs possibilités (commission de conciliation, etc...), faute d'une volonté d'assainissement vis à vis des effets de la promotion immobilière (grâce à la Zone d'Aménagement Différée ou dans le POS), faute ... la liste pourrait être encore plus longue.

En attendant, la Loi Besson prétend pompeusement que le logement est "un droit pour tous", laissez-nous rire !

**Pour moi, ma banque
c'est mon meilleur outil.**

DOMIPRO
le service télématique
des professionnels

Tapez 36 15 CMUT
CODE DOMIPRO

Crédit Mutuel
ENTREPRISE
une banque à qui parler

Caisse de Crédit Mutuel STRASBOURG-KRUTENAU
2, place de Zurich - 67000 STRASBOURG - Tél. 88 37 35 53

... et aujourd'hui,
sans futur ?

Le 16 novembre 1990, les locataires de l'immeuble sis 17, rue de Lucerne reçoivent une lettre de l'agence immobilière Immo-France leur annonçant que l'immeuble est vendu, et qu'à compter du 7 décembre, le portail intérieur donnant accès à la cour et aux garages sera fermé.

Aucune précision n'est apportée, nous n'avons pas à connaître le nouveau propriétaire.

L'agence immobilière qui, entre-temps s'est transformée en Immobilière Austerlitz nous fera savoir qu'elle n'a pas mandat de nous donner l'identité de notre propriétaire. Celui-ci ne veut semble-t-il pas être dérangé par nos interrogations qui, vous le pensez bien, sont nombreuses.

A quelles sauces allons-nous être mangés ? Va-t-il s'agir d'une rénovation classique d'un bâtiment ou d'un projet de plus grande envergure ? Notre immeuble n'étant en effet qu'un maillon dans un ensemble de bâtiments appartenant à la SCI Epitalbra. Cette société possède le 17 rue de Lucerne, ainsi que les 19a, 19b, 19c, 6 et 6a rue du Jeu de Paume... Seul le 17c pour le moment a été vendu à la société immobilière Socotim (merci livre foncier de nous révéler les secrets). Le reste de l'îlot va être vendu. Il semble que cette vente soit suspendue à la condition d'obtenir l'autorisation de démolir tous les bâtiments - sauf le nôtre. Attentifs aux diverses rumeurs qui, depuis plusieurs années annoncent la vente de l'îlot Epitalbra, les locataires se sont constitués en association, il y a plus



d'un an de cela, celle-ci a immédiatement entrepris des démarches auprès des élus pour, d'une part obtenir des renseignements plus précis sur les projets en cours, et d'autre part, leur signaler notre inquiétude de voir sacrifier par la loi du marché à nouveau un tissu d'immeubles pittoresques, vestiges d'un passé tant malmené au cours des décennies précédentes. Nous avons attiré l'attention de nos responsables municipaux sur le risque de voir chasser du quartier une population importante très diversifiée tant au niveau de l'âge qu'au niveau social. Il fait bon vivre dans notre îlot.

Pour le moment, nous n'avons encore

eu aucune réponse précise quant aux projets futurs. L'adjoint, Monsieur KLOTZ nous a écrit pour nous signaler qu'un projet de construction d'une maison pour le 3^e et le 4^e âge existait, mais que la société propriétaire devait affiner celui-ci. La Krutenau va-t-elle être suréquipée en maisons de retraite. Ce serait la 4^e construction de ce type dans le quartier.

Quoi qu'il en soit, les locataires entendent bien ne pas partir, et faire tout ce qui est en leur possibilité pour éviter ce départ. Nous comptons bien sur le soutien du reste de la population pour empêcher que la Krutenau ne soit encore détériorée.

Association des locataires
rue de Lucerne,
rue du Jeu de Paume.



POUR UNE PLACE DES BATELIERS A VISAGE HUMAIN



Si, aujourd'hui, une jeune mère habitant la Krutenau, veut mener au vert ses enfants, il lui est difficile de le faire sans prendre sa voiture pour s'expatrier dans un autre quartier.

Les arbres et jardins publics étant rares chez nous, pourquoi ne pas profiter d'un emplacement libre, comme la place des Bateliers, pour améliorer notre cadre de vie ?

Que les esprits chagrins ne viennent pas nous dire que Strasbourg n'est pas construit à la campagne, car, s'il est vrai que nous ne demandons pas l'introduction de l'agriculture à la Krutenau, nous demandons par contre un quartier agréable pour tous, où ne comptent pas uniquement la spéculation immobilière et la loi du profit maximum.

Le cas de la place des Bateliers est exemplaire, ce terrain municipal, concédé à la Société (PELEGE) SICOBLOR de Metz devait, suite à un projet de 1988, accueillir :

- une centaine de logements privés,
- 420 places de parkings souterrains dont 120 réservés aux riverains,
- en surface, la création d'une cour pratiquement privative.

Ce projet, qui n'apporte pas grand chose aux habitants du quartier (pas un brin d'herbe en plus) semble connaître quelques problèmes pour se concrétiser du fait des difficultés financières de la société (PELEGE) SICOBLOR.

Dès lors, est-ce qu'il ne serait pas temps de repenser à un aménagement intelligent pour ce qui est le dernier grand espace libre à la Krutenau ?

Cela fait maintenant plus d'un an que les riverains sont obligés d'admirer un

magnifique "trou" qui est, en fait, le résultat de fouilles archéologiques (pour l'instant seul point positif de toute cette affaire).

Selon les dernières rumeurs, il apparaît que suite à l'ultimatum fixé (enfin) par la Ville au promoteur, il est question aujourd'hui de construire (toujours en souterrain) environ 290 places de stationnement publiques, auxquelles il faut ajouter les places aux résidents du futur ensemble immobilier. Rien jusqu'à présent n'a filtré en ce qui concerne la gestion envisagée pour le parking, ni pour ce qui est du contenu du projet immobilier qui a sans doute connu quelques modifications, vu les aléas financiers du promoteur. Le plus grave c'est qu'il n'a pas été possible d'avoir des précisions quant aux échéances du début de chantier.

Cette situation de statu quo est inacceptable, ce d'autant plus que rien n'est fait actuellement pour entretenir les alentours de l'excavation place des Bateliers, autant ce faire que peu. Depuis des semaines, la clôture fermant la place du côté de la rue des Bateliers est tombée, aucune disposition n'a été prise pour réparer l'incident malgré des appels répétés à la Ville de Strasbourg. A présent, du fait de la possibilité d'accès, des voitures stationnent, en quelque sorte, au bord du précipice tandis que dans les ruines mises à jour par les fouilles archéologiques, en avril 1990, les enfants s'amusent (avec tous les dangers que cela comporte, le terrain étant très accidenté). A cet égard, cela accrédite, très symboliquement, le besoin d'espaces de jeux et de loisirs à la Krutenau.

Vu la situation, vu les préjudices subis par les riverains, la correction voudrait que la municipalité fasse un geste (et un

peu plus) - au moins en guise de contre partie - afin que les propositions formulées par les habitants et recueillies par le CARDEK soient enfin prises en compte, lors des concertations menées par la municipalité.

Voici quelques-unes de ces propositions :

- création, en sous-sol, de 200/250 places de parkings réservées en priorité - avec tarif préférentiel - aux riverains, aux habitants du quartier et aux personnes qui travaillent à la Krutenau,
- construction de logements sociaux afin de stopper l'exode des familles à petits et moyens revenus et de compenser le manque d'appartements à des tarifs raisonnables dans un quartier où le prix du loyer "s'envole" vers tous les excès,
- la création, en surface, d'un grand espace vert où la jeune maman du début de l'article pourrait venir et côtoyer les personnes âgées résidant dans les maisons de retraites toutes proches,
- dégagement sur les places avoisinantes des voitures en stationnement (grâce à une politique incitative d'utilisation des parkings existants - cour des Bouefs, par exemple - et à des tarifs moins prohibitifs) afin de restituer les espaces publics aux habitants.

Tout doit encore être possible pour la place des Bateliers ! Tout doit être possible pour améliorer la qualité de la vie à la Krutenau.

Pour cela, il faut lutter pour que notre quartier ne devienne pas le parking/salle d'attente du centre ville.

Une maman qui n'habite pas le quartier mais qui y travaille tous les jours et qui l'apprécie.

VILLE, lieu de lectures

NATURE DU PROJET : photographique

OBJECTIFS :

- se laisser surprendre par nos lieux du quotidien,
- mettre en évidence les multiples lectures d'un espace urbain,
- créer un temps culturel.

SUPPORT : exposition dans les nouveaux locaux du CARDEK.

DATE : du 19 juin au 5 juillet 1991.

LIEU : CARDEK, Maison des Associations, 1, place des orphelins.

PHOTOGRAPHES :

Marie-jeanne RIEHL, commerçante
Annette WOLFF, photographe
Naïmi ALLEKI, collégien
Benoît DECQUE, architecte
Daniel KELLER, photographe
Gérard LACOUMETTE, photographe.



ESPACE A METTRE EN IMAGES : rue de la Krutenau, place du Pont aux Chats, rue Ernest Munch.

PROLONGATION DU PROJET : s'inscrit dans une animation globale sur la lecture : "lire, écrire, vivre la Krutenau" réalisée pour les enfants du quartier par l'équipe de la Biblio-Jeux du CARDEK.

LIRE LA VILLE

La ville est un grand livre ouvert, un paysage multiforme. Exhibitionniste, elle se pare pour être vue, se transforme pour ne pas lasser. Savamment, avec adresse, car il y a des lois. Celles du commerce d'abord qui a beaucoup étudié la question, mis au point ruses et stratégies et n'hésite pas, s'il en a les moyens, à s'afficher le plus possible avec cette belle poule de luxe qu'est la publicité. Celles des circulant ensuite : piétons, vélos, motos, voitures, camions, bus et bientôt tram. Le problème est complexe : fluidité, sécurité, localisation précise, immédiate compréhension des signes qui les organisent. Celles des réseaux de distribution et d'évacuation : eau, gaz, électricité, téléphone, égouts, poubelles... Celles des contraintes architecturales : techniques ou esthétiques. Celles des territoires individuels que l'on marque par la couleur des façades, des rideaux, des jardinières fleuries. Celles des appropriations immédiates et éphémères, tags, graffiti, papiers jetés ou crottes de chiens. Et bien d'autres.

Ces niveaux de lectures s'enchevêtrent, se diluent, disparaissent ou resurgissent à l'occasion d'une transformation.

La ville est riche, trop peut-être. Il y a tant à voir que l'esprit s'y perd. Le grand problème du choix c'est qu'il faut choisir. Pour ne pas se noyer, certains s'appuient sur l'habitude et n'en sortent plus. Nous avons tous un goût inné pour le rituel. Il est si sécurisant pour aller d'un point à un autre de prendre toujours le même chemin. Nous ne connaissons qu'une part de la ville et de cette part qu'une petite partie.

Et lorsque nous avons le temps de nous adonner à la découverte, nous partons... ailleurs.

"J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources ;

Mon pays natal, le berceau de ma famille, la maison où je serais né, l'arbre que j'aurais vu grandir (que mon père aurait planté le jour de ma naissance), le grenier de mon enfance rempli de souvenirs intacts...

De tels lieux n'existent pas, et c'est parce qu'ils n'existent pas que l'espace devient question, cesse d'être évidence, cesse d'être incorporé, cesse d'être approprié. L'espace est un doute : il faut sans cesse le marquer, le désigner ; il n'est jamais à moi, il n'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête".

Gérard LACOUMETTE

L'ESPACE
Georges PEREC

L'ILOT DE MAISONS DE LA RUE DE LUCERNE ET DE LA RUE DU JEU DE PAUME MENACE DE DEMOLITION

Si cette menace devait se concrétiser, plus de 50 familles se verraient obligées de quitter la Krutenau. Certains locataires habitent dans leurs maisons depuis plus de 30 ans. Les immeubles en cause sont dans leur majorité en bon état et sont parmi les plus anciens de la Krutenau.

Alors que l'on parle de la nécessité de lutter efficacement contre la ségrégation sociale par l'habitat, alors que l'on reconnaît qu'il est essentiel de créer des logements sociaux dans le centre ville, va-t-on permettre que l'irréparable soit commis rue de Lucerne et rue du Jeu de Paume ?

- Nous nous opposons à la destruction de maisons qui font partie du patrimoine de notre quartier.
- Nous nous opposons au départ forcé des habitants de la rue de Lucerne et de la rue du Jeu de Paume.
- Nous refusons que l'ensemble des immeubles en question soit sacrifié en raison des intérêts de la promotion immobilière.

C'est pourquoi, nous en appelons à la Ville de Strasbourg. En usant de son droit de préemption sur le 15, 17, 17a, 19a, 19b, 19c, 21 rue de Lucerne et le 6a, 6b, 6c rue du Jeu de Paume, la Ville préservera non seulement des maisons mais permettra aussi à un tissu social, à une solidarité entre locataires de continuer à exister dans un quartier où la situation locative devient de plus en plus précaire, surtout pour les habitants de condition modeste.

Il faut que la Ville de Strasbourg rachète, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différée ou du Plan d'Occupation des Sols, les maisons de la rue de Lucerne et de la rue du Jeu de Paume, sur lesquelles pèsent un risque de démolition.

NOM ET PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE



KRUTENAU INFORMATIONS

LE CHAT EST LIBRE A LA KRUTENAU

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres cités européennes - Venise ou Paris, par exemple -, la Krutenau vient de voir naître entre ses murs une nouvelle association ayant pour dessein : la protection des chats des villes.

De tous temps, le chat a été le compagnon de prédilection pour les solitudes délibérées (et aussi involontaires), pour les enfants, les personnes âgées, les poètes et les écrivains (souvenons-nous de Colette et de Paul Léautaud) et, en dépit de quelques superstitions ancestrales ou d'allergies pathologiques, le chat ne rencontre que peu d'ennemis, ce à condition d'avoir un foyer et de ne pas avoir été contraint d'élire domicile dans la rue.

Les chats harets (retournés à l'état sauvage) et les chats abandonnés sont de plus en plus nombreux dans nos villes et notamment à la Krutenau. Abondance est souvent mère de tous les vices et cette prolifération pose parfois quelques problèmes, pour les habitants comme pour les chats eux-mêmes (maladies, ébats amoureux trop sonores, hostilités de certains riverains, etc.).

Facteur de solidarité et de contact humain, le chat est pourtant un élément social non négligeable. Pour exemple, il suffit d'évoquer les personnes qui nourrissent, soignent et protègent, le soir tombé, aux abords des maisons de retraite du quartier dont certains des résidents (ceux-là même qui s'occupent des chats) redonnent un sens à leurs journées souvent un peu trop vides.

L'association "chat libre" a pour but, grâce à une action comportant : stérilisation, vaccination, et tatouage de faire bénéficier les chats errants d'un statut à part entière et aussi d'éviter les conséquences entraînées par une non surveillance (multiplication, etc.). Le projet consiste à attraper les chats, à les faire soigner par des vétérinaires agréés puis de les relâcher dans leur quartier d'origine. Précision importante : après ce traitement, le chat

sera, tout en restant en liberté, propriété de la Société Protectrice des Animaux.

On l'a vu, les félins des villes, par leurs relations avec les enfants ou les personnes âgées, ne sont pas seulement des propagateurs de désagréments mais sont aussi des propagateurs de joies et de convivialité. L'entreprise "chat libre" suscitera, à n'en pas douter, l'unanimité (de ceux qui les aiment et de ceux qui ne les aiment pas).

Les petites comme les grandes causes sont difficiles à définir, tout cela est question de sensibilité et de caractère. Etant donné que plusieurs personnes du quartier considèrent que les chats abandonnés sont un problème, cela devient effectivement un problème. Il en résulte que le projet "chat libre" peut être regardé avec sympathie et a le droit d'être soutenu.

Pour tous renseignements, téléphonez ou 88 35 52 13



POUR LE KURDISTAN

Aide Médicale Internationale - Groupe Alsace, a mobilisé de nombreuses équipes de médecins et infirmiers, sur la région, afin de venir en aide aux populations Kurdes. Afin de financer ces équipes et les matériels nécessaires, l'A.M.I. a besoin de votre aide financière.

Merci d'envoyer vos dons à :
A.M.I.

Maison des Associations
1, place des Orphelins
67000 Strasbourg.

LE CARDEK VOUS RAPPELLE

ENFANTS DE 6 A 12 ANS

Le Centre de Loisirs sans Hébergement est ouvert chaque mercredi de 14h à 17h. La participation financière demandée est de 3 F à 50 F, selon l'activité proposée.

La BIBLIO-JEUX du CARDEK est ouverte tous les soirs après l'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi). De 16h à 18h, le livre, la lecture et des activités-jeux sont au rendez-vous. 1, place des Orphelins.

COUTURE

Des cours de couture ont lieu les mardi et jeudi de 13h30 à 16h30.

Nicole LOUX, la couturière, conseille pour la coupe et la couture de vos ouvrages, mais également pour d'éventuelles retouches et transformations. Une initiation à la dentelle au fuseau est proposée le mardi soir de 16h30 à 17h30.

IMPORTANT : pour les mamans et petits enfants. Une halte-garderie gratuite encadrée par deux animatrices fonctionne les jeudis après-midi parallèlement au cours. Pour tous renseignements complémentaires, téléphonez-nous, de préférence le matin. 1, place des Orphelins.

PERMANENCE LOGEMENT ET PERMANENCE JURIDIQUE

La Permanence Logement permet d'avoir des renseignements sur le droit des locataires (bail, charges, Loi 1948, sortie ou convenance OPAH). De 18h15 à 20h, tous les jeudis - 13, rue du Général Zimmer. A partir de 19h, un avocat informe et conseille gratuitement sur toutes les questions d'ordre juridique (divorce, assurances, litiges divers). 1, place des Orphelins.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 27 mars 1991, lors de son Assemblée Générale Extraordinaire, le CARDEK a élu les membres de son nouveau conseil d'administration. en voici la liste :

Alain JUND (président), Gabrielle GRAMMONT, Daniel BONNOT, Luc JAMBOIS, Gérard LACOUETTE, Monique PITOLLAT, Claude BRANTE, Jacques ROCCHI, Vincent LEPORT, Marie-odile BECKER, Jacqueline WENDLING, Marianne KASPAR, Jacqueline BLOCH, Danielle KERN, Jean-Pierre KESSLER, Pierrette CLEDAT, Odile REUMAUX, Pierre BARBIER, (association des locataires du 9, place de l'Hôpital), Marc DELORME (président de l'association des commerçants et artisans de la Krutenau), Dominique FREGUIN (président de l'association des locataires de la cour de Lucerne/Jeu de Paume), La Ville de Strasbourg, le Conseil Général, la Casse d'Allocations Familiales et Jeunesse et Sports sont "membres de droit".